

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 7 avril 2015, à 19 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
 Sylvain Michon
 Rosaire Phaneuf
 Pierre-Luc Leblanc

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, secrétaire-trésorière adjointe.

Est absent

Madame la conseillère Mélanie Simard
Monsieur le conseiller Martin Bazinet

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 19h03.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 63-04-15**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y ajouter les points suivants :

44.1 Supports pour lumières terrain de Pétanque et de Fer – Mandat à Marc Beaudoin

44.2 Chemin de la Grande-Ligne – Estimation des coûts préparés par Jean Sébastien Bouvier, ingénieur de la MRC des Maskoutains – Mandat

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2014
4. Consultation publique concernant les dossiers suivants :
 - Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 699 rue Principale
 - Demande de permis de construction PIIA – lot 4 567 528
 - Projet d'insertion résidentielle en milieu agricole concernant le lot 4 044 804
 - Projet d'insertion résidentielle en milieu agricole concernant le lot 4 815 835
5. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2015
6. Acceptation des comptes
7. Période de questions
8. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
9. Loisirs – Information des représentants du CCL
10. ADMQ – Inscription au congrès annuel
11. Modification administrative
12. Modification des signataires autorisés pour les effets bancaires
13. Modification de la résolution numéro 087-13 – Désignation comme responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels
14. Modification de la résolution numéro 088-13 – Réseau de fibre optique – Désignation d'un responsable
15. Colloque du Carrefour action municipale et famille – Inscription de Mélanie Simard, conseillère
16. Oriflammes – Achat de nouveaux supports – Mandat à Marc Beaudoin
17. Oriflammes – Achat des modèles proposés pour le printemps – Mandat à la compagnie SG Design

18. Tour cycliste En Mouvement avec Desjardins – Autorisation de circuler sur les routes du territoire
19. Embauche d'une personne ressource pour la mise à jour de la Politique de la famille
20. Fête Nationale du Québec – Demande d'assistance financière
21. Fête de Début de saison – Autorisation pour les dépenses et pour l'organisation
22. Camp de jour estival – Recrutement des animateurs(trices)
23. Mandat pour rénover la cabane de Pétanque et de Fer au terrain des loisirs
24. Achat de nouvelles serrures pour le Pavillon des Loisirs
25. Achat de peinture pour le lignage du terrain de soccer
26. Terrain de baseball – Ajout de sable et tamisage de la ligne d'arrêt
27. Mandat pour l'élagage des arbres au terrain des loisirs
28. Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 699 rue Principale – Décision suite à la recommandation du CCU
29. Demande de construction dans la zone H-125 régie par un PIIA – Décision suite aux recommandations du CCU
30. Adoption du premier projet de résolution concernant la demande d'autorisation pour la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 4 044 804 déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
31. Adoption du premier projet de résolution concernant la demande d'autorisation pour la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 4 815 835 déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
32. Avis de motion – Règlement numéro 186-15 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'autoriser la sous-classe d'usage « Récréation extérieure intensive » dans la zone P-101
33. Adoption du premier projet de règlement numéro 186-15 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'autoriser la sous-classe d'usage « Récréation extérieure intensive » dans la zone P-101
34. Voirie – Permission annuelle de voirie du MTQ et cautionnement pour les interventions urgentes à faire sur le réseau – Autorisation de signature
35. Voirie – Mandat pour le balayage mécanique des rues
36. Voirie – Ajout de pierre au rang Salvail Nord
37. Voirie – Épandage d'abat-poussière au rang Salvail Nord
38. Voirie – Mandat pour restaurer l'aménagement paysager des plates-bandes municipales
39. Voirie – Mandat pour faire un aménagement paysager devant le Pavillon des Loisirs
40. Voirie – Excavation d'une partie du lot 3 406 804 pour faire une place de stationnement
41. Travaux de rapiéçage de pavage – Approbation des devis pour l'invitation de soumissionnaires
42. Travaux de lignage des routes – Approbation des devis pour l'invitation de soumissionnaires
43. Entretien du tracteur John Deere 1565 – Autorisation des dépenses
44. Divers
 - 44.1 Supports pour lumières terrain de Pétanque et de Fer – Mandat à Marc Beaudoin
 - 44.2 Chemin de la Grande-Ligne – Estimation des coûts par Jean Sébastien Bouvier, ingénieur de la MRC des Maskoutains – Mandat
45. Dépôt de la correspondance
46. Période de questions
47. Levée de l'assemblée

3- DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2014

Considérant qu'un avis public a été donné le 12 mars 2015 concernant le dépôt du rapport du vérificateur et du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014, conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal*;

Considérant que Monsieur André Brodeur, C.P.A., de la firme Brodeur, Denoncourt, Girouard, C.P.A., fait la présentation et les commentaires relatifs aux données du rapport financier;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
 Appuyé par Rosaire Phaneuf
 Et résolu à l'unanimité

D'approuver le rapport financier déposé pour l'année terminée le 31 décembre 2014, tel que présenté, indiquant des revenus de 2 888 171 \$, des dépenses au montant de 3 030 158 \$, des affectations et conciliations fiscales au montant de 202 348 \$, laissant un excédent des revenus sur les dépenses de 60 361\$, portant ainsi les surplus accumulés affectés et non affecté à 1 121 877 \$, avant le transfert de la somme à calculer pour le secteur « égouts » à transférer au surplus affecté à la vidange des étangs aérés, et tenant compte du transfert des sommes inscrites pour le financement des investissements en cours de 218 466 \$, totalisant une répartition des fonds comme suit :

Surplus accumulé non affecté :	961 332 \$
Surplus affecté à la vidange des boues :	143 507 \$
Surplus affecté aux allocations de départ :	<u>17 038 \$</u>

TOTAL DES SURPLUS AU 31/12/2014 : 1 121 877 \$

Surplus réservé pour Fonds de parc : 1 920 \$

GRAND TOTAL ACCUMULÉ : 1 123 797 \$

D'autoriser la transmission dudit rapport financier au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

4- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT QUATRE DEMANDES

Conformément à l'avis publics du 20 mars 2015, les informations sont données relativement aux quatre demandes.

- Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 699 rue Principale
- Demande de permis de construction PIIA – Lot 4 567 528
- Projet d'insertion résidentielle en milieu agricole concernant le lot 4 044 804
- Projet d'insertion résidentielle en milieu agricole concernant le lot 4 815 835

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ce dossier.

5- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2015 RÉSOLUTION NUMÉRO 64-04-15

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Sylvain Michon
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2015, tel que rédigé.

6- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 65-04-15

PAIEMENTS ANTICIPÉS

L1500023	I	Télébec (bureau 10-02 au 09-03)	271,63 \$
L1500024	I	Hydro-Québec (divers emplacements)	3 148,31 \$
L1500025	I	Desjardins sécurité financière (assurance collective mars)	2 085,47 \$
L1500026	I	Service de cartes Desjardins (espace jeunesse)	882,75 \$
L1500027	I	Télécommunication Xittel (internet bassin 16-02 au 16-03)	80,43 \$
L1500028	I	Telus (cellulaire voirie 22-02 au 21-03)	63,70 \$
L1500029	I	Télébec (internet pavillon)	75,83 \$
L1500030	I	Société de l'assurance automobile du Québec (immatriculations)	1 816,74 \$
L1500031	I	Ministre du revenu du Québec (D.A.S. prov. - février)	5 331,04 \$
L1500032	I	Agence des douanes et du revenu du Canada (D.A.S. féd. - fev.)	1 937,17 \$
L1500033	I	CARRA (RREM février)	910,37 \$
L1500034	I	Desjardins Sécurité financière (REER collectif - février)	692,00 \$
L1500035	I	Télébec (bureau 10-03 au 09-04)	271,61 \$
L1500036	I	Hydro-Québec (divers emplacements)	1 682,55 \$
L1500037	I	Télécommunication Xittel (internet bassin 16-03 au 16-04)	80,43 \$
L1500038	I	Telus (cellulaire voirie 22-03 au 21-04)	63,70 \$
C1500088	D	Laferte et Letendre inc. (entretien garage)	25,22 \$
C1500089	I	R. Bazinet & fils ltée (essence mois de février)	833,87 \$

C1500090	I	Coopérative régionale d'électricité (coin Route 137 et 5e rang)	10,19 \$
C1500091	D	Transport Vimont (graisse pour entretien véhicule)	109,23 \$
C1500092	I	Laboratoire d'analyses S.M. inc. (analyses d'eau potable/usée)	411,33 \$
C1500093	R	Compass Minerals (sel de route)	3 678,91 \$
C1500094	I	BuroPro Citation (fournitures de bureau)	292,73 \$
C1500095	R	Bureau en Gros (bureau d'ordinateur - espace jeunesse)	126,44 \$
C1500096	R	Boulangerie H. Fortin inc. (buffet pour ouverture espace jeunesse)	287,43 \$
C1500097	I	Postes canada (distribution journal mun. et prog. loisirs)	583,83 \$
C1500098	I	Emballages Maska inc. (produits ménagers et sanitaires)	107,04 \$
C1500099	R	Brault & Bouthillier (article pour semaine relâche et camp de jour)	475,79 \$
C1500101	R	Succession Bertrand Mathieu (terrain rue Mathieu)	20 000,00 \$
C1500102	D	Petite caisse (dépenses au 18 mars 2015)	354,25 \$
C1500103	D	Ministre des Finances (formation eau potable - insp. mun.)	111,00 \$
C1500104	D	Rita Fleuriste (fleur pour décès M. Cournoyer)	86,23 \$
C1500105	I	Formules municipales (cartable et feuille de procès-verbal)	615,31 \$
C1500106	R	Les Équipements Laguë (réparation tracteur 6330)	3 155,37 \$
C1500107	R	Cie de Transport Maskoutaine inc. (déplacement sem. relâche)	431,16 \$
C1500108	R	Automatisation Toro (enregistreur de données - étangs)	1 377,82 \$
C1500109	R	Prod. Royal Pyrotechnie (acompte feux d'artifices - fête nationale)	2 000,00 \$
C1500111	R	SM Événements (acompte mini ferme - fête du printemps)	799,07 \$
C1500112	R	SM Événements (mini ferme - fête du printemps)	799,08 \$
C1500113	D	Solutions Backup en ligne (sauvegarde de données/an)	482,21 \$
C1500114	R	Calèches Boisvert (promenade en chevaux - fête du printemps)	574,88 \$
C1500115	D	Lucie Chevrier (frais de déplacements)	25,40 \$
C1500116	I	Réseau internet Maskoutain (téléphonie IP - mars)	183,96 \$
C1500117	R	Marc Beaudoin (acompte pr fabrication boîte pour jeu pétanque)	2 644,43 \$
C1500118	I	Fonds d'information sur le territoire (droit de mutation)	16,00 \$
C1500119	I	Petite caisse (espace jeunesse)	100,00 \$
C1500120	R	Accès informatique (ordinateur espace jeunesse)	691,20 \$

TOTAL

60 783,11 \$

SALAIRES VERSÉS EN MARS 2015

24 927,16 \$

D: Délégation de dépenses

I: Dépenses incompressibles

R: Dépenses autorisées par résolution du Conseil

COMPTES À PAYER

1500122	M.R.C. des Maskoutains (hon. ing. Plan d'inter. - équilib. rôle 2015-2017)	12 794,50 \$
1500123	Régie de l'A.I.B.R. (achat d'eau)	13 041,00 \$
1500124	CSST (frais de gestion 2015, ajust. 2014)	206,57 \$
1500125	Ville de Saint-Hyacinthe (frais d'adh. cour mun. - infrast. supra. 1 ^{er} vers)	18 054,67 \$
1500126	Publications municipales (journal municipal mars)	1 234,59 \$
1500127	Régie int. d'Acton et des Maskoutains (contrats)	10 839,61 \$
1500128	Aquatech (contrats et entretien des pompes Morin et Principale)	3 632,52 \$

1500129	Entreprise Arguy inc. (entretien chemins d'hiver 5/6)	18 970,56 \$
1500130	Julien Cournoyer (entretien patinoire 3/3)	2 266,67 \$

81 040,69 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN MARS 2015

Taxes	692 246,47 \$
Permis-lotissement	440,00 \$
Locations	660,00 \$
Publicité	165,00 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains (remboursement TPS/TVQ)	7 212,00 \$
Ville de Saint-Hyacinthe (eau Petits-Étangs)	2 783,15 \$
Camp de jour semaine de relâche	625,00 \$
Ministre des finances (dénéig. Grands-Étangs, remb. TPS – subv. semaine relâche)	28 744,68 \$
Gouvernement du Canada (subv. programme nouveaux horizons pour les aînés)	16 316,00 \$
Administration (ristourne MMQ - 10% fins de parc)	6 732,98 \$

TOTAL

755 925,28 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en mars 2015 pour un montant total de 60 783,11\$;

De ratifier le paiement des salaires versés en mars 2015, au montant total de 24 927,16\$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour avril 2015, au montant total de 81 040,69\$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de mars 2015, au montant de 755 925,28\$.

7- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

8- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Monsieur le Maire, délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de mars 2015. Il rappelle que les écocentres ouvriront leurs portes les fins de semaine du samedi 18 avril jusqu'au dimanche 28 novembre 2015. Il donne également des explications sur certains dossiers discutés à la Régie.

9- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

Vu l'absence de Madame Mélanie Simard, Présidente, Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informe les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs. Il y a eu beaucoup moins de participants à La fête familiale du Printemps. Pour les prochaines fêtes, si nous souhaitons avoir plus de participants, nous devons absolument envoyer une publicité une semaine avant l'activité.

**10- ADMQ – INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL
RÉSOLUTION NUMÉRO 66-04-15**

Considérant que l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ) tiendra son congrès annuel à Québec, du 17 au 20 juin 2015, et que Lucie Chevrier est intéressée d'y participer;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription et la participation de Lucie Chevrier au congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra à Québec du 17 au 20 juin 2015 inclusivement;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 488 \$ plus les taxes;

D'autoriser le paiement des frais d'hébergement à l'Hôtel Delta Québec, pour 3 nuits, au montant de 276 \$ par nuit, plus les taxes;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon la réglementation en vigueur à cet effet.

**11- MODIFICATION ADMINISTRATIVE
RÉSOLUTION NUMÉRO 67-04-15**

Considérant la proposition faite par la directrice générale à l'effet d'apporter une modification concernant les postes occupés à l'administration;

Considérant l'entente intervenue entre les employées concernées pour effectuer un changement de poste;

Considérant que l'équipe de travail demeurera la même et que la qualité du travail ne sera aucunement affectée;

Considérant que les membres du Conseil connaissent déjà les personnes visées par cette proposition et qu'ils sont d'accord pour y donner suite;

Considérant les documents déposés pour autoriser les modifications proposés;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc
Et résolu à l'unanimité

D'accepter la démission de Lucie Chevrier, en tant que directrice générale et secrétaire-trésorière, à compter du 8 avril 2015;

D'accepter la démission de Josiane Marchand, en tant que secrétaire-trésorière adjointe, en date du 8 avril 2015;

De nommer Josiane Marchand au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière, à compter du 8 avril 2015, selon les modalités prévues aux documents déposés;

De nomme Lucie Chevrier, au poste de secrétaire-trésorière adjointe, à compter du 8 avril 2015, selon les modalités prévues aux documents déposés;

D'approuver les dispositions des contrats de travail déposés ;

D'autoriser Monsieur le Maire Claude Roger à signer lesdits contrats, pour et au nom de la Municipalité de La Présentation.

**12- MODIFICATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LES EFFETS BANCAIRE
RÉSOLUTION NUMÉRO 68-04-15**

Considérant la nomination de Josiane Marchand au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Présentation en date du 8 avril 2015;

Considérant la nomination de Lucie Chevrier, au poste de secrétaire-trésorière adjointe en date du 8 avril 2015;

Considérant que des correctifs doivent être apportés pour préciser ces changements de fonction auprès de la Caisse Desjardins de la Vallée des Patriotes;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que Monsieur Claude Roger, maire, **OU** Monsieur Georges-Étienne Bernard, maire suppléant, **ET** Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière, **OU** Madame Lucie Chevrier, secrétaire-trésorière adjointe, soient autorisés à signer, conjointement, tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Municipalité de La Présentation, pour les comptes détenus à la Caisse Desjardins de la Vallée des Patriotes;

Que les personnes autorisées aux termes du paragraphe précédent, et chacune d'elles séparément, soient autorisées à recevoir de la Caisse Desjardins de la Vallée des Patriotes les relevés de comptes, les chèques payés et autres effets portés au compte de la Municipalité;

Que le maire, **OU** le maire suppléant, **ET** la directrice générale et secrétaire-trésorière, **OU** la secrétaire-trésorière adjointe, soient et sont nommés à titre de représentants de la Municipalité de La Présentation à l'égard des emprunts que cette dernière pourra contracter;

Que ces personnes puissent également, pour et au nom de la Municipalité de La Présentation, signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Municipalité de La Présentation, pour tous les comptes détenus à la Caisse Desjardins de la Vallée des Patriotes;

D'abroger la résolution numéro 086-13, adoptée le 9 avril 2013.

**13- MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 087-13 – DÉSIGNATION COMME RESPONSABLE DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
RÉSOLUTION NUMÉRO 69-04-15**

Considérant la nomination de Madame Josiane Marchand au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Présentation, à compter du 8 avril 2015;

Considérant que tout organisme public doit informer la Commission d'accès à l'information de tout changement de responsable;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc
Et résolu à l'unanimité

Que Monsieur Claude Roger, maire, désigne Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels pour la Municipalité de La Présentation et lui délègue toutes ses fonctions à ce titre.

Que la Direction de la Commission d'accès à l'information soit informée de cette désignation.

**14- MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 088-13 – RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE – DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE
RÉSOLUTION NUMÉRO 70-04-15**

Considérant la nomination de Madame Josiane Marchand au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Présentation, à compter du 8 avril 2015;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Sylvain Michon
Et résolu à l'unanimité

De désigner Madame Josiane Marchand, directrice générale, pour agir comme responsable, au niveau de la Municipalité de La Présentation, de l'application de la procédure de sauvegarde requise en vertu de la clause 6 de cette directive et, de façon générale, pour assurer l'application de cette directive au sein de la Municipalité.

**15- COLLOQUE DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE – INSCRIPTION DE MÉLANIE SIMARD, CONSEILLÈRE
RÉSOLUTION NUMÉRO 71-04-15**

Considérant que le Carrefour action municipale et famille tiendra son 27^e colloque à Montmagny, du 7 au 9 mai 2015, et qu'une conseillère est intéressée d'y participer;

Il est proposé par Pierre-Luc Leblanc
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription et la participation de Mélanie Simard au 27^e colloque du Carrefour action municipale et famille qui se tiendra à Montmagny du 7 au 9 mai 2015 inclusivement;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 475\$ plus les taxes;

D'autoriser le paiement des frais d'hébergement à l'Hôtel Écono Lodge, pour 2 nuits, au montant de 79\$ par nuit, plus les taxes;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon la réglementation en vigueur à cet effet.

**16- ORIFLAMMES – ACHAT DE NOUVEAUX SUPPORTS – MANDAT À MARC BEAUDOIN
RÉSOLUTION NUMÉRO 72-04-15**

Considérant qu'en 2013, la Municipalité a fait installer des oriflammes pour embellir le noyau villageois;

Considérant que les supports existants sont non résistants aux conditions climatiques;

Considérant la soumission préparée par Marc Beaudoin pour des nouveaux modèles de supports;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De mandater Marc Beaudoin pour la fabrication de 10 ensembles de supports à oriflammes pour un montant de 1 060 \$, taxes en sus.

D'autoriser l'inspecteur municipal à faire installer ces supports, au moment prévu, par Les Entreprises B.J.B. inc, vu qu'une nacelle est nécessaire;

D'autoriser le paiement des factures relatives à ces achats ainsi que pour l'installation.

**17- ORIFLAMMES – ACHAT DES MODÈLES PROPOSÉS POUR LE PRINTEMPS ET L'ÉTÉ
RÉSOLUTION NUMÉRO 73-04-15**

Considérant que la Municipalité a autorisé l'installation de 10 supports pour y aménager différents oriflammes, en fonction de la saison ou des activités spéciales;

Considérant qu'il est pertinent d'installer des oriflammes aux couleurs printanière à cette période;

Considérant que la Municipalité désire commander également des oriflammes pour la saison estivale;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de 10 oriflammes de printemps et 10 oriflammes d'été, chez SG Design, au prix d'environ 2 000 \$, plus les taxes;

D'autoriser l'inspecteur municipal à faire installer ces oriflammes, au moment prévu, par Les Entreprises B.J.B. inc, vu qu'une nacelle est nécessaire;

D'autoriser le paiement des factures relatives à ces achats ainsi que pour l'installation.

**18- TOUR CYCLISTE EN MOUVEMENT AVEC DESJARDINS – AUTORISATION DE CIRCULER SUR LES ROUTES DU TERRITOIRE
RÉSOLUTION NUMÉRO 74-04-15**

Considérant que « En Mouvement avec Desjardins » organise un tour cycliste dont le trajet prévoit de traverser la Municipalité et d'ainsi circuler sur les routes de La Présentation, le jeudi 31 mai 2015;

Considérant que « En Mouvement avec Desjardins » désire obtenir l'autorisation de la Municipalité avant de demander un permis au Ministère des Transports (MTQ) relativement à cette activité vu que le parcours emprunte des routes sous la juridiction du MTQ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les cyclistes qui participeront au Tour cycliste organisé par « En Mouvement avec Desjardins » de circuler sur les routes de la Municipalité, le dimanche 31 mai 2015, selon l'itinéraire fourni par les organisateurs et qui empruntera la route 137, en provenance de St-Hyacinthe, le rang Bas des Étangs, le rang Ste-Rose, le rang Grande-Ligne pour poursuivre leur trajet à St-Jude, conformément au plan remis par les organisateurs;

D'exiger que les organisateurs obtiennent l'autorisation du MTQ à cet effet vu que les routes visées par cette activité sont sous la juridiction du MTQ;

De n'assumer aucune responsabilité pour cette activité.

**19- EMBAUCHE D'UNE PERSONNE RESSOURCE POUR LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE
RÉSOLUTION NUMERO 75-04-15**

Considérant que nous devons faire la mise à jour de la Politique de la famille en 2015;

Considérant la subvention reçue de 2 500 \$;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'embauche d'une personne ressource pour nous aider à effectuer la mise à jour de la Politique de la famille pour un montant maximal de 2 500 \$.

**20- FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC – DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE
RÉSOLUTION NUMÉRO 76-04-15**

Considérant que le Programme d'assistance financière aux célébrations locales 2015 permet de faire une demande de subvention pour l'organisation de la Fête nationale à La Présentation;

Considérant que la Municipalité a déjà élaboré une programmation pour cette occasion;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Sylvain Michon
Et résolu à l'unanimité

D'adresser une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec;

D'approuver les documents de demande d'assistance financière pour 2015, tel que présentés;

D'autoriser Sabrina Bayard, coordonnatrice des Loisirs, à signer les formulaires requis, pour et au nom de la Municipalité de La Présentation.

**21- FÊTE DE DÉBUT DE SAISON – AUTORISATION POUR LES DÉPENSES ET POUR L'ORGANISATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 77-04-15**

Considérant que la Municipalité veut, comme à chaque année, organiser une journée d'activités pour souligner la Fête de Début de saison;

Considérant que des réservations et des achats doivent être effectués pour préparer l'organisation de cette journée d'activités;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la Municipalité à organiser une journée d'activités pour souligner la Fête du Début de la Saison, le vendredi 8 mai, de 18 h à 21 h, au Pavillon des Loisirs;

D'autoriser Sabrina Bayard à louer un système de son et un chapiteau et à effectuer les achats requis pour l'organisation de cette activité, selon les sommes prévues au budget;

D'autoriser le paiement des achats autorisés et des factures relatives aux contrats mentionnés précédemment lorsqu'ils auront été complétés.

**22- CAMP DE JOUR ESTIVAL – RECRUTEMENT DES ANIMATEURS(TRICES)
RÉSOLUTION NUMÉRO 78-04-15**

Considérant que depuis plusieurs années, la Municipalité offre les services de Camp de jour estival pour les enfants du territoire et des environs;

Considérant que Julie Pinard a été engagée pour occuper le poste de responsable des loisirs en vertu de la résolution numéro 56-03-15;

Considérant que des animateurs et des aide-animateurs sont requis pour combler les besoins d'animation au Camp de jour pour l'été 2015;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'organisation des activités de Camp de jour prévues pour l'été 2015, qui se tiendront du jeudi 25 juin au vendredi 14 août inclusivement;

D'autoriser l'appel de candidatures pour les postes d'animateurs, d'aide-animateurs et d'accompagnateurs pour les enfants handicapés pour le Camp de jour estival;

D'autoriser Sabrina Bayard à procéder à l'embauche du personnel requis pour le Camp de jour estival, en fonction des inscriptions;

De fixer la rémunération pour les différents postes du camp de jour selon le barème suivant :

Animateurs (trices) :	10,80\$/heure
Aide-animateurs (trices) :	10,55\$/heure;

De majorer le salaire des animateurs et aide-animateurs de 0,25\$ de l'heure, pour chaque année d'ancienneté au Camp de jour, pour les candidats ayant déjà travaillé au Camp de jour de La Présentation;

D'autoriser une prime maximale de 2 \$ de l'heure au salaire des animateurs ou aide-animateurs accompagnant un enfant handicapé, pour la période concernée, selon l'évaluation qui sera produite pour chacun des enfants inscrits.

**23- MANDAT POUR RÉNOVER LA CABANE DE PÉTANQUE ET DE FER AU TERRAIN DES LOISIRS
RÉSOLUTION NUMÉRO 79-04-15**

Considérant le réaménagement du terrain de Pétanque et de Fer;

Considérant que nous devons déménager la cabane de Pétanque et de Fer et que des rénovations d'amélioration doivent être effectuées;

Considérant la soumission verbale de Les Constructions Jacques Fontaine;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De mandater les Constructions Jacques Fontaine pour refaire le plancher d'une grandeur de 10'X12' et refaire le revêtement extérieur en revêtement de vinyle au montant d'environ 2 200 \$, taxes en sus, incluant le temps et le matériel;

D'autoriser le paiement des factures relatives à ces rénovations.

**24- ACHAT DE NOUVELLES SERRURES POUR LE PAVILLON DES LOISIRS
RÉSOLUTION NUMÉRO 80-04-15**

Considérant que la Municipalité souhaite avoir le contrôle des entrées et sorties dans le Pavillon des Loisirs;

Considérant les deux soumissions que nous avons reçues :

Serruriers Fabris
STE St-Hyacinthe

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie STE St-Hyacinthe pour l'installation de 3 gaches électriques au Pavillon des Loisirs, selon la soumission du fournisseur, au coût de 4 478.50 \$, taxes en sus;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux seront terminés.

**25- ACHAT DE PEINTURE POUR LE LIGNAGE DU TERRAIN DE SOCCER
RÉSOLUTION NUMÉRO 81-04-15**

Considérant que la Municipalité, comme à chaque année, doit acheter de la peinture jaune et blanche, pour le lignage du terrain de soccer;

Considérant la soumission reçue de Stinson Equipement inc.

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de peinture pour le lignage du terrain de soccer à la compagnie Stinson Équipement inc. au cout de 1 500 \$, plus le transport et les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture.

**26- TERRAIN DE BASEBALL – AJOUT DE SABLE ET TAMISAGE DE LA LIGNE D'ARRÊT
RÉSOLUTION NUMÉRO 82-04-15**

Considérant que la Municipalité, comme à chaque année, doit ajouter du sable sur le terrain de baseball;

Considérant que la ligne d'arrêt n'a pas été faite depuis plusieurs années;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de 4 voyages de sable de Excavation Luc Beauregard inc., incluant la livraison, pour un montant de 700 \$, plus les taxes;

D'autoriser Luc Leboeuf à venir, avec la machinerie nécessaire pour étendre le sable sur le terrain de baseball, au montant de 550 \$, plus les taxes;

D'autoriser Les Entreprises MPSR enr. pour le tamisage et le désherbage de la ligne d'arrêt au montant de 775 \$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement des factures lorsque les travaux seront terminés.

**27- MANDAT POUR L'ÉLAGAGE DES ARBRES AU TERRAIN DES LOISIRS
RÉSOLUTION NUMÉRO 83-04-15**

Considérant qu'il y a lieu de faire l'élagage des arbres sur le terrain des Loisirs;

Considérant la soumission reçue de Charland, Arbori-Services enr.;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Charland, Arbori-Services enr. pour l'élagage des arbres sur le terrain de loisirs au montant de 2 100 \$, taxes en sus;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux seront terminés.

**28- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 699 RUE
PRINCIPALE – DÉCISION SUITE À LA RECOMMANDATION DU CCU
RÉSOLUTION NUMÉRO 84-04-15**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par Karine Rocheleau et Martin Bazinet dans le but d'implanter un bâtiment principal résidentiel à 2 mètres d'un bâtiment accessoire résidentiel, pour la propriété située au 699, rue Principale, alors que la réglementation exige une distance minimale de 3 mètres entre un bâtiment principal résidentiel et un bâtiment accessoire résidentiel;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée en bonne et due forme à la Municipalité de La Présentation;

Considérant le permis de démolition numéro DML150013, émis le 17 mars 2015, visant la démolition du bâtiment principal existant construit en 1945;

Considérant que lot 3 405 789 se situe dans la zone CH-101 tel qu'identifié au plan de zonage;

Considérant que la marge de recul avant minimale exigée par le règlement d'urbanisme pour la zone CH-101 est de 5 mètres ou la moyenne de la marge de recul avant des deux bâtiments principaux voisins;

Considérant que le bâtiment principal existant possède un droit à acquis de 2,88 mètres par rapport à la marge de recul avant;

Considérant que l'application du règlement d'urbanisme cause préjudice au demandeur;

Considérant que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant la recommandation favorable émise par le CCU lors de la réunion du 19 mars 2015;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 699, rue Principale, sur le lot numéro 3 405 789, afin de permettre l'implantation un bâtiment principal résidentiel à 2 mètres d'un bâtiment accessoire résidentiel, tel que montré au plan déposé, alors que la réglementation exige une distance minimale de 3 mètres entre un bâtiment principal résidentiel et un bâtiment accessoire résidentiel;

De faire parvenir copie des présentes au demandeur pour confirmer l'approbation de sa demande;

De conserver copie des présentes au dossier du demandeur afin d'en faire partie intégrante pour toute référence ultérieure.

**29- DEMANDE DE CONSTRUCTION DANS LA ZONE H-125 RÉGIE PAR UN PIIA – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU
RÉSOLUTION NUMÉRO 85-04-15**

Considérant que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour la zone H-125 et pour le noyau villageois, portant le numéro 10-140;

Considérant qu'en vertu de cette réglementation, toute demande de permis de construction dans la zone visée doit être soumise au CCU qui doit vérifier la conformité aux exigences et faire ses recommandations au Conseil municipal, pour approbation;

Considérant les informations transmises au Conseil, suite à la rencontre du CCU qui a été tenue le 19 mars 2015;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Sylvain Michon
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les plans préparés par Conception S. Tardif, en date du 18 mars 2015 et Paysages Rodier, en date du 27 février 2015 pour Madame Audrey Kemp Bélanger et Monsieur David Rodier, pour une résidence unifamiliale isolée de 2 étages.

**30- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE SUR LE LOT 4 044 804 DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)
RÉSOLUTION NUMÉRO 86-04-15**

Considérant qu'une demande de projet particulier de construction et de modification d'un immeuble en bonne et due forme a été déposée à la Municipalité de La Présentation et que tous les documents nécessaires pour procéder à l'évaluation ont été joints à cette dernière;

Considérant que le projet particulier consiste en la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que le projet particulier respecte les objectifs du plan d'urbanisme liés aux projets d'insertion résidentielle en milieu agricole;

Considérant que le projet de construction résidentielle sera réputé inexistant aux fins de l'application des distances séparatrices relatives aux odeurs, et ce, même si l'exploitation agricole est construite ultérieurement à la résidence;

Considérant que le projet n'a pas pour effet d'enclaver une terre agricole;

Considérant que le fait d'autoriser le projet n'entraînera pas de contraintes additionnelles au maintien et au développement des exploitations agricoles à proximité;

Considérant que l'habitation ne pourra en aucun cas être jumelée ou transformée en un «immeuble protégé», tel que défini au règlement d'urbanisme;

Considérant que cette insertion résidentielle n'entraîne pas la création ou l'extension d'une aire d'affectation Agricole mixte résidentielle A2 ou d'une aire d'affectation Agricole mixte résidentielle et commerciale A3, telle qu'identifiée au SAR de la MRC des Maskoutains;

Considérant que le lot 4 044 804 était subdivisé et vacant au 29 mars 2010, soit la date d'entrée en vigueur du règlement numéro 09-289 modifiant le SAR de la MRC des Maskoutains concernant l'insertion résidentielle dans l'affectation agricole dynamique A1;

Considérant que le lot 4 044 804 ne se situe pas sur des sols organiques, tel que défini au règlement d'urbanisme #06-81;

Considérant que le lot 4 044 804 est adjacent à la Route 137, existant au 29 mars 2010;

Considérant que le lot 4 044 804 se situe en bordure d'une route sous la juridiction du ministère des Transports (MTQ) et que l'accès à la propriété se fera en conformité avec les normes du MTQ pour les entrées résidentielles;

Considérant que le lot 4 044 804 est desservi par le service d'aqueduc municipal depuis 1987 (Règlements 359 et 360);

Considérant que le lot 4 044 804 a été créé avant 1975 et que lors de sa création le lot était conforme au règlement en vigueur;

Considérant que le lot ne se situe pas dans une bande riveraine et qu'il dispose d'un droit acquis par rapport à sa profondeur;

Considérant qu'aucun morcellement de lot n'a été effectué dans le but de créer un ou plusieurs lots supplémentaires;

Considérant que le projet ne se situe pas à l'intérieur d'une zone présentant un risque pour la sécurité publique;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 19 mars 2015;

Considérant qu'une demande d'autorisation, traitée dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), est assujettie à la consultation publique ainsi qu'au processus d'approbation référendaire, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte, lors de la séance du 7 avril 2015, un premier projet de résolution approuvant la demande pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 044 804.

Qu'une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 5 mai 2015, à 19 h 00 à la salle du conseil située au 772, rue Principale, La Présentation, afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**31- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE SUR LE LOT 4 815 835 DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)
RÉSOLUTION NUMÉRO 87-04-15**

Considérant qu'une demande de projet particulier de construction et de modification d'un immeuble en bonne et due forme a été déposée à la Municipalité de La Présentation et que tous les documents nécessaires pour procéder à l'évaluation ont été joints à cette dernière;

Considérant que le projet particulier consiste en la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que le projet particulier respecte les objectifs du plan d'urbanisme liés aux projets d'insertion résidentielle en milieu agricole;

Considérant que le projet de construction résidentielle sera réputé inexistant aux fins de l'application des distances séparatrices relatives aux odeurs, et ce, même si l'exploitation agricole est construite ultérieurement à la résidence;

Considérant que le projet n'a pas pour effet d'enclaver une terre agricole puisque le 4 815 835 est borné par la Rivière Salvail;

Considérant que le fait d'autoriser le projet n'entraînera pas de contraintes additionnelles au maintien et au développement des exploitations agricoles à proximité;

Considérant que l'habitation ne pourra en aucun cas être jumelée ou transformée en un «immeuble protégé», tel que défini au règlement d'urbanisme;

Considérant que cette insertion résidentielle n'entraîne pas la création ou l'extension d'une aire d'affectation Agricole mixte résidentielle A2 ou d'une aire d'affectation Agricole mixte résidentielle et commerciale A3, telle qu'identifiée au SAR de la MRC des Maskoutains;

Considérant que le lot 4 815 835 était subdivisé et vacant au 29 mars 2010, soit la date d'entrée en vigueur du règlement numéro 09-289 modifiant le SAR de la MRC des Maskoutains concernant l'insertion résidentielle dans l'affectation agricole dynamique A1;

Considérant que le lot 4 815 835 ne se situe pas sur des sols organiques, tel que défini au règlement d'urbanisme #06-81;

Considérant que le lot 4 815 835 est adjacent au rang Salvail Sud, existant au 29 mars 2010;

Considérant que le lot 4 815 835 ne se situe pas en bordure d'une route sous la juridiction du Ministère des Transports;

Considérant que le lot 4 815 835 est desservi par le service d'aqueduc municipal depuis 1978 (Règlement 290);

Considérant que les dimensions du lot 4 815 835 répondent aux normes minimales de lotissement prévues au règlement d'urbanisme #06-81;

Considérant qu'aucun morcellement de lot n'a été effectué dans le but de créer un ou plusieurs lots supplémentaires;

Considérant que le projet ne se situe pas à l'intérieur d'une zone présentant un risque pour la sécurité publique;

Considérant que le bâtiment principal et ses bâtiments accessoires seront implantés de manière à respecter les dispositions du règlement d'urbanisme relatives à la protection des rives et du littoral;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 19 mars 2015;

Considérant qu'une demande d'autorisation, traitée dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), est assujettie à la consultation publique ainsi qu'au processus d'approbation référendaire, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte, lors de la séance du 7 avril 2015, un premier projet de résolution approuvant la demande pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 815 835.

Qu'une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 5 mai 2015, à 19 h 00 à la salle du conseil située au 772, rue Principale, La Présentation, afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

32- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 186-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN D'AUTORISER LA SOUS-CLASSE D'USAGE « RÉCRÉATION EXTÉRIEURS INTENSIVE » DANS LA ZONE P-101

Avis de motion est donné par le conseiller Rosaire Phaneuf, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors d'une prochaine séance, ordinaire, extraordinaire ou d'ajournement, le règlement numéro 186-15 *modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81* afin d'autoriser la sous-classe d'usage « Récréation extérieurs intensive » dans la zone P-101.

L'objet de ce règlement est d'autoriser la sous-classe d'usage « Récréation extérieure intensive » dans la zone P-101, correspondante à l'emplacement du terrain des loisirs.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**33- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 186-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN D'AUTORISER LA SOUS-CLASSE D'USAGE « RÉCRÉATION EXTÉRIEURE INTENSIVE » DANS LA ZONE P-101
RÉSOLUTION NUMÉRO 88-04-15**

Attendu que la municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Attendu que le conseil municipal entend autoriser l'aménagement d'une surface de «dek hockey», avec les bâtiments et usages accessoires qui y sont associés, sur l'emplacement du terrain des loisirs;

Attendu que ce type d'usage fait partie de la sous-classe «Récréation extérieure intensive» selon le règlement d'urbanisme municipal;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Sylvain Michon
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le premier projet de règlement numéro 186-15 intitulé «*Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'autoriser la sous-classe d'usage « Récréation extérieure intensive » dans la zone P-101;*

De tenir une assemblée de consultation mardi, le 5 mai 2015, à 19 heures, à la salle du Conseil, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**34- VOIRIE – PERMISSION ANNUELLE DE VOIRIE DU MTQ ET CAUTIONNEMENT POUR LES INTERVENTIONS URGENTES À FAIRE SUR LE RÉSEAU – AUTORISATION DE SIGNATURE
RÉSOLUTION NUMÉRO 89-04-15**

Considérant que la Municipalité de La Présentation doit obtenir une permission de voirie annuelle de la part du Ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de pouvoir effectuer des travaux d'urgence sur ses réseaux d'égoûts et d'aqueduc longeant les routes de juridiction provinciale;

Considérant que la Municipalité doit également offrir un cautionnement pour couvrir des dommages pouvant être occasionnés sur les infrastructures du MTQ ;

Considérant que la Municipalité doit nommer un responsable pour signer les demandes d'intervention;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de La Présentation se porte garante, pour un montant ne dépassant pas 10 000\$, du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale, pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du MTQ et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention;

D'autoriser Monsieur Mario Poirier, inspecteur municipal, à signer les demandes de permissions de voirie pour et au nom de la Municipalité de La Présentation;

Que la présente résolution soit valide jusqu'au 31 mars 2016;

D'autoriser Monsieur le Maire Claude Roger, à signer la permission de voirie présentée par le MTQ, pour et au nom de la Municipalité.

**35- VOIRIE – MANDAT POUR LE BALAYAGE MÉCANIQUE DES RUES
RÉSOLUTION NUMÉRO 90-04-15**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au balayage mécanique des rues au printemps de chaque année pour éliminer les résidus et la pierre accumulés au sol durant l'hiver;

Considérant l'offre de services transmise par Les entreprises Mirroy inc. pour effectuer ces travaux;

Il est proposé par Pierre-Luc Leblanc
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De mandater Les entreprises Mirroy inc. pour procéder au balayage mécanique des rues, avec un balai aspirateur de type « pure vacuum », au tarif de 100 \$ de l'heure plus les taxes, tel que mentionné dans la soumission de l'entrepreneur, en fonction des directives et des exigences de l'inspecteur municipal;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux seront complétés.

**36- VOIRIE – AJOUT DE PIERRE AU RANG SALVAIL NORD
RÉSOLUTION NUMÉRO 91-04-15**

Considérant qu'il est nécessaire, comme à chaque année, d'ajouter de la pierre sur la chaussée du rang Salvail Nord;

Considérant que des services de nivelage sont aussi requis pour épandre cette pierre après la livraison;

Considérant que l'inspecteur a demandé des soumissions relativement à ce dossier;

Considérant les 2 soumissions reçues pour l'achat d'environ 450 tonnes de pierre MG-20 0-3/4 (CCDG), incluant le transport, après la période de dégel :

- Entreprises Luc Beaugard inc. : 20 \$ / tonne, transport inclus,
- Entreprises Réjean Desgranges inc. : 21 \$ / tonne, transport inclus;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard,
Appuyé par Sylvain Michon
Et résolu à l'unanimité

De mandater Excavation Luc Beaugard inc. pour fournir environ 450 tonnes métriques de pierre MG-20 0-3/4 (CCDG), incluant le transport, au prix de 20 \$ la tonne métrique, plus les taxes, après le dégel;

De mandater Les Entreprises Réjean Desgranges inc. pour faire l'épandage de pierre, avec une niveleuse, au prix de 140 \$ de l'heure, plus les taxes;

De mandater l'inspecteur municipal pour planifier et superviser ces travaux;

D'autoriser le paiement des factures relatives à ces travaux quand elle nous sera transmise après la réalisation des travaux, après recommandation de l'inspecteur municipal.

**37- VOIRIE – ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE AU RANG SALVAIL NORD
RÉSOLUTION NUMÉRO 92-04-15**

Considérant que l'inspecteur municipal a demandé des soumissions à trois entrepreneurs pour l'achat de chlorure de calcium liquide afin d'en faire l'épandage aux rangs Salvail Nord et Haut-Salvail :

Considérant les 3 soumissions reçues pour du calcium liquide 35%, comprenant transport et épandage :

- Somavrac C.C. Inc.: 0.310\$/litre,
- Calclo Inc.: 0.308\$/litre;
- Les Entreprises Bourget inc.,: 0,359\$/litre;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyée par Pierre-Luc Leblanc
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Calclo Inc., pour faire l'épandage de 12 000 litres de chlorure de calcium liquide 35% au rang Salvail Nord et à l'extrémité du rang Haut-Salvail pour une somme de 3 696 \$, plus les taxes, incluant la fourniture de la main-d'œuvre, de l'équipement, des produits et accessoires nécessaires à cet épandage qui se fera sous la supervision de l'inspecteur municipal;

D'autoriser l'inspecteur municipal à signer tous documents pour donner suite aux présentes;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux auront été réalisés à la satisfaction de l'inspecteur municipal.

**38- VOIRIE – MANDAT POUR RESTAURER L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES PLATES-BANDES
MUNICIPALES
RÉSOLUTION NUMÉRO 93-04-15**

Considérant que le Conseil désire rafraîchir les plates-bandes situées à différents endroits sur le territoire;

Considérant l'offre de services remise par Aménagement Pierre Morin pour les travaux à faire selon les directives données par le Conseil à cet effet;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyée par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De mandater Pierre Morin pour effectuer le ménage des plates-bandes des 8 sites identifiés, faire la fertilisation requise et la pose d'herbicide adéquat, mettre du paillis et ajouter quelques plantes, faire l'entretien des mauvaises herbes et la taille des arbustes au différents endroits, au coût de 3 500 \$ plus les taxes, tel que décrit dans le document remis par le fournisseur;

D'autoriser le paiement des travaux tel que proposé par l'entrepreneur, soit 50% vers le 15 juin 2015 et 50% à la fin du mois d'août 2015, si les travaux ont été effectués conformément au contrat.

**39- VOIRIE – MANDAT POUR FAIRE UN AMÉNAGEMENT PAYSAGER DEVANT LE PAVILLON DES LOISIRS
RÉSOLUTION NUMÉRO 94-04-15**

Considérant les travaux d'amélioration qui ont été effectués au Pavillon des Loisirs en 2014;

Considérant qu'en 2014, il était rendu trop tard pour effectuer l'aménagement paysager au Pavillon des Loisirs;

Considérant l'offre de services remise par Aménagement Pierre Morin pour l'aménagement paysager du devant du Pavillon des loisirs;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyée par Pierre-Luc Leblanc
Et résolu à l'unanimité

De mandater Aménagement Pierre Morin pour effectuer l'aménagement paysager du devant du Pavillon des Loisirs selon le plan remis par le fournisseur, au coût de 1 500 \$ plus les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux auront été réalisés.

**40- VOIRIE – EXCAVATION D'UNE PARTIE DU LOT 3 406 804 POUR FAIRE UNE PLACE DE STATIONNEMENT
RÉSOLUTION NUMÉRO 95-04-15**

Considérant l'ajout des surfaces de Dek Hockey au terrain des loisirs;

Considérant le manque de places de stationnement au terrain des loisirs;

Considérant l'offre de service d'Excavation Luc Beaugard inc.;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyée par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De mandater Excavation Luc Beaugard inc. pour effectuer un stationnement sur le lot 3 406 804, situé entre la cantine des Loisirs et le commerce Laferté et Letendre, d'une grandeur d'environ 50' x 75', selon la soumission du fournisseur, au coût de 12 050 \$ plus les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux auront été réalisés.

**41- TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE DE PAVAGE – APPROBATION DES DEVIS POUR L'INVITATION DE SOUMISSIONNAIRES
RÉSOLUTION NUMÉRO 96-04-15**

Considérant les devis déposés par la secrétaire-trésorière adjointe pour les travaux de rapiéçage de pavage à effectuer à plusieurs endroits sur le territoire;

Considérant la Politique de gestion contractuelle en vigueur relativement aux appels d'offres;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à procéder à l'invitation de soumissionnaires pour les travaux de rapiéçage de pavage à effectuer à plusieurs endroits sur le territoire de la Municipalité;

D'approuver les dispositions des devis qui seront transmis aux soumissionnaires invités.

**42- TRAVAUX DE LIGNAGE DES ROUTES – APPROBATION DES DEVIS POUR L'INVITATION DE SOUMISSINNAIRES
RÉSOLUTION NUMÉRO 97-04-15**

Considérant les devis déposés par la secrétaire-trésorière adjointe pour les travaux de lignage des routes à effectuer à plusieurs endroits sur le territoire;

Considérant la Politique de gestion contractuelle en vigueur relativement aux appels d'offres;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à procéder à l'invitation de soumissionnaires pour les travaux de lignage des routes à effectuer à plusieurs endroits sur le territoire de la Municipalité;

D'approuver les dispositions des devis qui seront transmis aux soumissionnaires invités.

**43- ENTRETIEN DU TRACTEUR JOHN DEERE 1565 – AUTORISATION DES DÉPENSES
RÉSOLUTION NUMÉRO 98-04-15**

Considérant les recommandations faites par Mario Poirier, inspecteur municipal;

Considérant la soumission reçue de Les Équipements Laguë;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inspecteur municipal à faire faire l'entretien du tracteur John Deere 1565 par Les Équipements Laguë au montant de 831.48 \$, taxes comprises, selon la soumission reçue du fournisseur;

D'autoriser le paiement de la facture à la compagnie Les Équipements Laguë lorsque les travaux seront terminés.

44- DIVERS

**44.1 SUPPORTS POUR LUMIÈRE TERRAIN DE PÉTANQUE ET DE FER – MANDAT À MARC BEAUDOIN
RÉSOLUTION NUMÉRO 99-04-15**

Considérant le nouvel aménagement du terrain de Pétaque et de fer;

Considérant que la soumission reçue de Marc Beaudoin pour la confection de supports pour les lumières;

Il est proposé par Pierre-Luc Leblanc
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De donner mandat à Marc Beaudoin pour la confection des supports pour les lumières au terrain de Pétaque et de Fer, selon la soumission reçue du fournisseur, au montant de 792 \$, plus les taxes

D'autoriser le paiement de la facture à Marc Beaudoin lorsque les travaux seront terminés.

**44.2 CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE – ESTIMATION DES COÛTS PAR JEAN SÉBASTIEN BOUVIER, INGÉNIEUR DE LA MRC DES MASKOUTAINS – MANDAT
RÉSOLUTION NUMÉRO 100-04-15**

Considérant que les municipalités de La Présentation et de Saint-Jude veulent faire des travaux de reconstruction du chemin de la Grande-Ligne en 2015;

Considérant les recommandations de 2014 de l'étude géotechnique de la firme LVM, à l'effet que la structure de chaussée est insuffisante et que les sols naturels sont de nature très gélive;

Considérant les trois alternatives qui avaient été proposées par l'ingénieur de la MRC en 2014 (reconstruction complète, reconstruction complète avec isolant et réfection de surface);

Considérant que le ponceau de route de 1500 mm de diamètre au ch. 1+990 doit être remplacé;

Considérant les coûts élevés pour améliorer l'état de la chaussée de façon durable;

Considérant les différentes rencontres et discussions relatives à ce dossier;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De retenir la solution suivante pour la première phase du projet, soit : le décohesionnement du pavage existant et l'amendement avec de la pierre nette sur ± 1400 mètres de route;

De réaliser cette solution en 2015;

De maintenir la phase 1 du projet sur la pierre concassée pour une durée indéterminée, afin d'examiner si la méthode retenue, considérée comme une planche d'essai, répondra aux attentes des parties;

De mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains à procéder à l'élaboration du devis requis tel que présenté dans l'offre de services déposée par M. Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur, le 3 avril 2015 au montant estimé de 11 645 \$;

De facturer la Municipalité de Saint-Jude pour 50% des dits frais.

D'autoriser le paiement de la facture à la MRC des Maskoutains.

45- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Procès-verbal du 11 février 2015

RIAM – Rapport financier 2014

Demande adressée au Conseil, par une citoyenne, pour la vente d'un piano usagé

Demande adressée au Conseil, par une citoyenne, pour ajouter la tarification journalière au camp de jour estival 2015

46- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

47- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 101-04-15

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19h51.

Claude Roger
Maire

Josiane Marchand
Secrétaire-trésorière adjointe